



évaluation/notation non effectuée

Par **brams83**, le **15/02/2021** à **13:24**

Bonjour je suis fonctionnaire dans l'administration pénitentiaire et je n'ai pas été évalué/noté depuis 2013 ce qui engendre des conséquences négatives directes sur ma carrière (Tableaux d'Avancement, Liste d'Aptitude). Quelle démarche dois-je accomplir pour demander réparation du préjudice moral subi ? Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **15/02/2021** à **15:07**

Bonjour,

Une demande de réparation du préjudice subi ne devrait pouvoir se faire que devant le Tribunal Administratif mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique de l'administration pénitentiaire...